



### BUDGETS PRIMITIFS

EXERCICE 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

#### Budgets concernés – budget principal et 8 budgets annexes :

- Budget bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Quartiers Vauban
- Budget Transport
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Assainissement
- Budget Eau

## PREAMBULE :

La construction budgétaire 2021 intègre les différents paramètres suivants :

### **CEUX LIÉS AU CONTEXTE :**

#### ➤ Contexte exogène :

- La préparation budgétaire 2021 intervient dans un contexte particulier de crise sanitaire sans précédent s'accompagnant d'une crise économique et sociale importante. La CUA, comme l'ensemble des collectivités locales, joue un rôle majeur dans la relance de l'économie locale.
- Les conséquences de cette crise économique sur les finances de la collectivité ne seront pas neutres. L'impact sur la fiscalité des entreprises se ressentira en 2021 mais aussi en 2022, avec une baisse prévue sur les produits de CVAE, de CFE mais aussi de Versement Mobilité.
- Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, la CUA percevra à compter de 2021 une quote-part de TVA visant à compenser cette perte de ressources.

#### ➤ Contexte endogène :

- La préparation budgétaire 2021 est la concrétisation des ambitions politiques de la collectivité pour son territoire et ses habitants. Cette ambition volontaire et raisonnée s'exprime à travers les politiques publiques menées et l'engagement financier qui y est consacré.
- Trois grands domaines guident l'action de la collectivité : l'économie-emploi, le transport et le logement. Ces trois domaines seront mis en œuvre en intégrant prioritairement les enjeux et les objectifs en matière de transition écologique et énergétique, de transition numérique et d'analyse des besoins sociaux du territoire.

### **CEUX LIÉS A NOS OBJECTIFS :**

- Contenir les dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2020 hors dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire
- Maintenir la solidarité envers les communes : maintien de l'enveloppe DSC et AC
- Maintenir l'enveloppe des subventions aux associations à son niveau 2020 : 2,651M€
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2021
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2021
- Pas de hausse des taux de TEOM en 2021
- Pas de hausse du taux de Versement Mobilité
- Maintenir la capacité de désendettement inférieure à 8 ans sur le budget Principal et sur le budget Transport et à moins de 12 ans sur le budget Assainissement et le budget Eau.

### **BESOIN D'EMPRUNT prévisionnel sur 2021 :**

- Budget Principal : 11 millions d'euros
- Budget Transport : 0,6 million d'euros
- Budget Assainissement : 0,96 million d'euros correspondant à des avances remboursables à 0% émanant de l'Agence de l'Eau dont 0,38 millions d'euros correspondant à des reports de 2020

Le besoin de financement prévisionnel, tel que défini au 2° de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (« 2°- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. ») s'établit de manière prévisionnelle et tous budgets confondus à **2,6M€**.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021  
BUDGET PRINCIPAL**

**I – LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€)**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FUNCTIONNEMENT</b>	Dépenses d'ordre	49,6	Recettes d'ordre	2,3
	Dépenses Réelles	70,6	Recettes Réelles	85,5
			Résultat de fonct. N-1	32,5
		<b>120,2</b>	=	<b>120,2</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses d'ordre	3,4	Recettes d'ordre	50,8
	Déficit d'invest. N-1	1,2	Résultat de fonct. Cap. N-1	11,6
	Dépenses d'équip. N	31,0	Recettes d'équip. dt cessions	5,6
	Dépenses d'équip. Reports N-1	11,9	Recettes d'équip. N-1	1,8
	Autres reports	0,2		
	Fonds de roulement	27,4	Autres ress. (FCTVA, TA)	3,1
	Remb. Capital de la dette	7,6	Emprunt prévisionnel	11,0
	Ligne de trésor. et caution	3,0	Ligne de trésor. et caution	3,0
	Subv. Av. B. Annexes	1,0	Remb. avance BA ZAC	0,1
	Autres	0,1		
		<b>87,0</b>	=	<b>87,0</b>

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif s'équilibre :

- en fonctionnement à **120,2M€**
- en investissement à **87M€**

**II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2021 s'élèvent à **85,5M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **118M€** en y incluant l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 qui s'élève à **32,5M€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **70,6M€**.

**FONCTIONNEMENT (en M€)**

<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
<u>Charges à caractère général</u>	9,4	<u>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</u>	32,5
<u>Reversements aux communes</u>	28,5	<u>Impôts et taxes</u> dt TFB, TFFNB, Quote part TVA suite suppr. TH, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR, FPIC, GEMAPI, Taxe de séjour, droit de place, AC ...)	64,9
dt AC = 22 409 671€		<u>Dotations et subventions</u> (dt DGF, DCRTP, all. compensatrices)	18,4
dt DSC = 6 067 414€			
<u>Autres reversement de fiscalité</u> Prélèv. FPIC, dégrev. TASCOM	0,5		
<u>Charges brutes de personnel et frais assimilés</u>	15,4		
<u>Versement subventions, SDIS et indemnités</u>	8,4	<u>Autres ressources</u> (refacturation MAD, remb. Divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, produits exceptionnels ....)	2,1
dt subventions ass + MAD = 2 772 557€			
dt SDIS = 3 047 297€			
dt Plan de secours 3 - COVID = 1 000 000€			
dt autres et indemnités = 1 624 713€			
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	1,8		
<u>Provisions pour risques</u>	0,1	<u>Reprises sur provisions</u>	0,1
<u>Equilibre des budgets annexes* et autres</u>	6,5		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>70,6</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>118,0</b>

\* Subventions d'équilibre au fonctionnement des budgets annexes :

Budget Transport	4,2
Budget Ordures Ménagères	0,7
Budget Quartiers Vauban	0,2
Budget C.Aqualudique	1,3

• COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

L'objectif fixé par la note de cadrage budgétaire était, s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement de contenir l'évolution de ces dernières par rapport au BP 2020, hors dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19.

	BP 2020	Prév.BP 2021	Dont Dépenses Covid	Recettes nouvelles / BP 2020	Dépenses rétraitées des recettes et hors covid	Variations réelles BP/BP hors covid	% de variation
Charges à caractère général	8 777 226	9 408 762	263 200		9 145 562	368 336	4,2%
Charges de personnel et assimilées	14 912 193	15 447 562		209 015	15 238 547	326 354	2,2%
Indemnités	829 731	815 093			815 093	-14 638	-1,8%
Reversement aux communes	28 477 087	28 477 087			28 477 087		0,0%
Fpic et autres reversements	434 421	459 971			459 971	25 550	5,9%
Subventions aux associations	2 640 090	2 640 090			2 640 090		0,0%
+ MAD	176 800	132 467			132 467	-44 333	-25,1%
SDIS	3 006 074	3 047 297			3 047 297	41 223	1,4%
Charges financières	1 998 319	1 770 721			1 770 721	-227 598	-11,4%
Dépenses exceptionnelles	153 525	468 100		411 500	56 600	-96 925	-63,1%
Plan de secours n°3		1 000 000	1 000 000		0		
Autres	48 350	47 350			47 350	-1 000	-2,1%
Créances éteintes		294 170		291 170	3 000		
Sub. Budget Annexe	5 074 798	6 500 831	1 000 000		5 500 831	426 033	8,4%
Transport	3 367 851	4 217 237					
Quartiers Vauban	276 866	216 186					
Centre Aqualudique	462 411	1 337 550					
Ordures ménagères	967 669	729 858					
Dotations aux provisions	40 000	55 000			55 000	15 000	
<b>TOTAL</b>	<b>66 568 614</b>	<b>70 564 500</b>	<b>2 263 200</b>	<b>911 685</b>	<b>67 389 615</b>	<b>818 002</b>	<b>1,23%</b>

Après retraitement des dépenses liées à la crise de la COVID-19 et de certaines dépenses nouvelles (pour un montant total de 912K€ correspondant à la reprise des agents de la base nautique qui seront mis à disposition de l'office de tourisme contre refacturation, au reversement de subvention à l'office de Tourisme pour le développement d'outils numériques et au reversement de subvention en provenance de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre des opérations portant sur le « logement d'abord » et à une écriture comptable devant traduire une créance éteinte pour laquelle des crédits identiques sont prévus en dépense et en recette) pour lesquelles des recettes nouvelles figurent au BP 2021, les dépenses de fonctionnement du BP 2021 n'évoluent que de **+1,23%** par rapport au BP 2020.

Cette légère hausse prévisionnelle est essentiellement imputable à :

- la hausse des charges de gestion courante
- la hausse des charges de personnel s'expliquant par le recrutement de 3 agents et le remplacement de 2 agents en longue maladie.
- la hausse des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, notamment celle prévue pour le budget transport et le Centre aqualudique suite à l'inscription de provisions pour perte d'exploitation dans le contexte de crise sanitaire.

Le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget Principal est celui des reversements aux communes via les Attributions de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité communautaire (DSC)

Les reversements aux communes sont maintenus au même niveau qu'en 2020. Aucun nouveau transfert de compétences n'est intervenu.

	BP 2020	BP 2021	Evol.
<b>AC</b>	22 409 671	22 409 671	0%
<b>DSC</b>	6 067 416	6 067 416	0%
<b>TOTAL</b>	<b>28 477 087</b>	<b>28 477 087</b>	

En ce qui concerne les dépenses de personnel et les frais assimilés, il s'agit ici des dépenses brutes de personnel sans retraitement des éventuelles refacturations de personnel mis à disposition de certaines structures. Celles-ci évoluent sur le Budget Principal et de BP à BP de **+3.59%** et se répartissent de la manière suivante :

	BP 2020	BP 2021	Evol.
<b>Masse salariale chargée</b>	14 766 874	15 305 844	3,65%
<b>Fonctionnement RH (Médecine du travail, pharmacie...)</b>	89 500	88 000	-1,68%
<b>SDIS allocation vétérence</b>	55 819	53 718	-3,76%
<b>TOTAL</b>	<b>14 912 193</b>	<b>15 447 562</b>	<b>3,59%</b>

En ce qui concerne, le FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), il convient de rappeler que la Communauté Urbaine d'Arras est bénéficiaire net en ce qui concerne ce dispositif. Elle est à la fois contributrice et bénéficiaire. Sa contribution au dispositif pour 2021 a été prévue de manière identique à celle enregistrée en 2020.

	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evol.
<b>Prélèvement FPIC</b>	414 421	429 471	429 471	4%

Néanmoins, le caractère figé de l'enveloppe de prélèvement national ne garantit nullement le même niveau individuel de prélèvement, considérant que les critères propres à chacune collectivité s'agissant du prélèvement peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

La contribution au contingent incendie (SDIS), qui constitue une dépense obligatoire, a été prévue au BP 2021 à hauteur de **3 047 297€** par application de la contribution par habitant votée par le SDIS pour 2021.

Les charges financières ont été prévues en baisse au BP 2021 du fait d'un encours de dette en baisse et d'un coût de la dette également en baisse (taux d'intérêt historiquement bas : en 2020, 0,52% en fixe sur 20 ans).

En ce qui concerne les charges exceptionnelles autres que celles relatives aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, celles-ci sont en hausse du fait de l'inscription au BP de reversement de subventions à percevoir au titre de la stratégie numérique pour l'office de tourisme ou encore dans le cadre du dispositif du logement d'abord.

Pour accompagner les petites et très petites entreprises du territoire impactées la crise sanitaire, un nouveau volet du plan de secours est mis en œuvre. Une enveloppe de 1M€ est inscrite au budget primitif 2021.

Enfin, afin de constater une créance éteinte, sont inscrits les crédits nécessaires pour passer l'écriture comptable correspondante. Une recette équivalente est également prévue.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

En matière de taux sur la fiscalité directe locale, **la volonté pour 2021 est de maintenir les taux inchangés depuis 9 années consécutives :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	
TF	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

Le poste « impôts et taxes » est prévu à hauteur de 64,85M€ et est composé des ressources issues de la fiscalité locale et d'autres ressources :

Fiscalité locale en M€	BP 2020	Prév.BP 2021	Evol.
Taxes foncières	7,29	7,35	0,90%
Taxes d'habitation	20,48	0,56	
Alloc. Compensatrice exo TH	0,91		2,71%
Contre-partie TH= quote-part de TVA		21,41	
<b>Sous total Impôts ménages</b>	<b>28,67</b>	<b>29,32</b>	<b>2,25%</b>
CFE	14,9	15,45	3,66%
CVAE	8,3	7,30	-12,00%
TASCOM	1,8	1,87	3,72%
IFER	0,87	0,86	-1,04%
GEMAPI	0,58	0,58	
<b>Sous total Impôts entreprises</b>	<b>26,45</b>	<b>26,06</b>	<b>-1,52%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55,12</b>	<b>55,38</b>	<b>0,47%</b>

Autres	Prév.BP 2021	Evol./BP 2020
Taxe de séjour	0,20M€	
FPIC	1,35M€	8,38%
FNGIR	5,93M€	
Autres	0,05M€	-5,62%
TCCFE	1,94M€	-1,52%
<b>TOTAL</b>	<b>9,47M€</b>	<b>0,76%</b>

La suppression de la TH vient modifier le panier de ressources de la collectivité pour 2021. Les impôts « ménages » (à savoir la TH sur les résidences secondaires – THRS), le foncier bâti et le foncier non bâti) seront prévus à hauteur de 7,9M€.

Les ressources issues de la TH sur les résidences principales (THRP) ainsi que celles issues des allocations compensatrices TH sont remplacées à compter de 2021 par une quote-part de TVA, dont le montant est estimé à 21,4M€.

La Cotisation Foncière des Entreprises est estimée à la hausse car à partir des bases définitives de 2020. Ont été prises en compte les conséquences financières issues de la décision de la CUA d'exonérer sur 2020 les secteurs les plus impactés par la crise de la COVID-19 et une prévision de pertes de bases de cotisation minimum à la CFE du fait d'une estimation du basculement de certains redevables dans une tranche inférieure de taxation du fait d'une perte estimée de chiffre d'affaires par rapport à l'arrêt de certaines activités suite aux confinements intervenus en 2020. Une perte de -108K€ a ainsi été estimée. Pour autant, la CFE 2021 reste estimée en hausse de +3,66%.

Les prévisions de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises tiennent également compte des effets de la crise sanitaire sur les redevables de cette taxe.

La prévision du produit de TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) de 1,87M€ tient compte de la majoration du coefficient TASCOM (+0.05 soit un coefficient TASCOM 2021 de 1.25) adoptée au Conseil de mois de juillet 2020 en contrepartie de l'abattement de 15% de la valeur locative de la Taxe Foncière des magasins de commerce de détail de moins de 400m<sup>2</sup> (hors ensemble commercial) également adopté lors du même Conseil.

Le produit d'IFER est basé sur le produit encaissé en 2020.

Le produit de la taxe GEMAPI de 580K€ reste inchangé pour 2021.

En ce qui concerne le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources communales et intercommunales), pour la part revenant à la CUA au titre du droit commun, celui-ci sera prévu en 2021 sur la base du réalisé de 2020, à savoir un prélèvement de -429K€ et un reversement de +1,352M€, soit un solde prévisionnel positif de 822K€.

Le poste « dotations et subventions » est prévu à hauteur de 18,43M€.

<u>Dotations</u>	<u>Prév.BP 2021</u>	<u>Evol./BP 2020</u>	<u>Autres dotations/subventions</u>	<u>Prév.BP 2021</u>	<u>Evol./BP 2020</u>
DGF	13,43M€	-1,32%	Contrat adulte relais, ARS...	0,04M€	18,88%
Allo. Compensatrices	0,31M€	-71,29%	Prestations Autorisation Droit des Sols	0,23M€	4,55%
DCRTP	3,52M€	1,55%	Refacturation Tx Communes	0,05M€	0,00%
FCTVA (Fonct.)	0,02M€	0,00%	Atelier santé	0,02M€	0,00%
TOTAL	17,28M€	-4,87%	AMI Logement d'abord	0,31M€	841,98%
			Sub. SAGE, GEMAPI, COT TRI...	0,42M€	57,45%
			CAF - GDV	0,10M€	-29,20%
			TOTAL	1,15M€	53,82%

La DGF sera prévue à hauteur de 13,43M€ en baisse de -1,62% par rapport à la DGF perçue en 2020.

Il convient de noter que la Dotation de Compensation, une des composantes de la DGF de la CUA, est en baisse régulière depuis quelques années car c'est notamment par ce biais qu'ont été financées les hausses successives de la DSR et de la DSU au bénéfice des communes (en sus de la part financée par les communes elles-mêmes). En 2019, la dotation de compensation de la CUA est d'ailleurs passée pour la 1ère fois sous la barre des 10M€.

Les allocations compensatrices sont quant à elles prévues en baisse en conséquence de la suppression de la TH et donc des allocations compensatrices correspondantes. Celles-ci sont intégrées dans la quote-part de TVA que percevront les collectivités en compensations de la suppression de cette ressource fiscale.

La DCRTP est estimée au même niveau que 2020.

Enfin, les autres ressources de ce budget comprennent les refacturations de la masse salariale affectée aux budgets annexes Assainissement, Eau et Quartiers Vauban ou à d'autres organismes, les produits divers liés aux locations immobilières, les produits issus des aires d'accueil des Gens du Voyage, les redevances d'occupation du domaine public ....

- **L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE**

*Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.*

Au budget primitif 2021, l'épargne brute prévisionnelle est de 14,9M€ soit une baisse de près de -2,8M€ par rapport au BP 2020. Cela s'explique par l'inscription de dépenses nouvelles liées à la COVID-19 et à la faible progression des recettes notamment fiscales en conséquence également de la COVID-19.

### III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,26,27,45)	31,0	Couverture du déficit N-1 + reports N-1 (1068)	11,6
Dépenses d'équipement Reports N-1 (20,204,21,23,26,27,45)	11,9	Subventions d'investissement (024, 13,27,45)	5,6
Autres reports	0,2	Subventions d'investissement reports N-1	1,8
FDR	27,4	Autres dotations (FCTVA, TLE/TA)	3,1
Equilibre des budgets annexes	1,0	Equilibre des budgets annexes	
<i>dont Equilibre Budget C.Aqualudique</i>	0,1	<i>Equilibre Budget ZAC</i>	0,1
<i>dont Equilibre budget Quartiers Vauban</i>	0,9		
Remboursement du capital de la dette	7,6	Besoin prévisionnel d'emprunt	11,0
Ligne de Trésorerie et caution	3,0	Ligne de Trésorerie et caution	3,0
Régularisations comptables (TA, 458*)	0,0		
Avances forfaitaires	0,1		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>82,4</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>36,2</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement prévues au Budget Principal s'élèvent à 31M€ auxquelles s'ajoutent les reports en dépenses d'équipement de 11,9M€ et d'autres reports pour un montant de 0,2M€ et l'équilibre en investissement des budgets annexes via des subventions pour 1M€.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de 7,6M€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes prévues au BP 2021 se répartissent notamment entre :

- La couverture du déficit par la capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2020 pour 11,6M€,
- des subventions d'équipement (dont prévision de cessions de patrimoine) pour 5,6M€,
- des ressources issues du FCTVA et de la Taxe d'aménagement (et autres) pour 3,1M€,
- des reports de recettes de N-1 pour 1,8M€,
- et le recours prévisionnel à l'emprunt pour 11M€.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**BUDGET TRANSPORT**

**I – LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses d'ordre	2,8	Recettes d'ordre	0,6
	<b>Dépenses Réelles</b>	<b>13,6</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>11,6</b>
			<b>Subvention d'équilibre</b>	<b>4,2</b>
		<b>16,4</b>	=	<b>16,4</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses d'ordre	0,7	Recettes d'ordre	3
			<b>Excédent d'invest. N-1</b>	<b>1,6</b>
	<b>Dépenses d'équip. N</b>	<b>4,5</b>	<b>Recettes d'équip. dt cessions</b>	<b>0,4</b>
	<b>Dépenses d'équip. Reports N-1</b>	<b>0,6</b>	<b>Recettes d'équip. N-1</b>	<b>0,6</b>
	Fonds de roulement	0,0	Autres ress. (FCTVA)	0,5
	<b>Remb. Capital de la dette</b>	<b>0,7</b>	<b>Emprunt prévisionnel</b>	<b>0,6</b>
		<b>6,6</b>	=	<b>6,6</b>

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif du budget transport s'équilibre :

- en fonctionnement à **16,4M€**
- en investissement à **6,6M€**

**II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT**

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2021 du budget transport s'élèvent à 15,8M€ dont 4,2M€ de subvention d'équilibre versée par le Budget Principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 13,6M€.

<b>FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>RECETTES REELLES</b>	
Charges à caractère général	13,1	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	1,2
Charges de personnel et frais assimilés	0,1	Produits issus de la fiscalité (VM)	10,3
Autres charges de gestion courante	0,046	Subventions d'exploitation	4,2
Charges financières (intérêts dette)	0,1	Autres produits de gestion courante	0,04
Charges exceptionnelles (indem. Perte exploit. Covid)	0,2	Produits exceptionnels	0,003
Reversements de fiscalité	0,01		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>13,6</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>15,8</b>

• **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est celui des charges à caractère général pour **13,1M€**. Ce poste reprend la contribution financière forfaitaire à verser à la société Artis qui exploite le réseau de transport de voyageurs et est prévue à **12,25M€** à laquelle s'ajoutent la refacturation de la taxe sur les salaires (**427K€**) ou encore de la Contribution Economique Territoriale (**27K€**) et la participation pour le transport des scolaires (**65K€**).

Cette contribution prend en compte toutes les évolutions intervenues sur le réseau ainsi que tous les nouveaux services proposés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre du renouvellement de la DSP transport (Délégation de Service Public), à savoir : les lignes rurales, le service ACTIBUS (accès aux parcs d'activités : ACTIPARC, ARTOIPOLE, ZI Est), le service NOCTIBUS, 2 nouveaux circuits proposés pour la Citadine, 2 nouvelles stations pour CITIZ et l'intégration du service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite.

Les charges financières s'élèvent à 75K€ et correspondent aux intérêts de la dette levée sur les exercices 2018 et 2019 pour un cumul de 8.8M€ pour le financement des bus GNV et l'adaptation du dépôt Artis à la motorisation au gaz.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de ressources est celui du Versement Mobilité (VM) dont le montant prévisionnel s'élève à 10,3M€ par application du taux de 1% inchangé pour 2021. Le produit du VM est estimé pour 2021 en baisse en conséquence de la crise sanitaire de la COVID-19. Ce taux reste bien inférieur à celui appliqué sur d'autres territoires : SMT Artois Gohelle : 1,80% en 2018/ SMT du Douaisis : 1,80% depuis 2009 / CU de Dunkerque : 1,55% depuis 2011 / CU de Lille : 2% depuis 2011. A ces ressources de VM, s'ajoute la compensation prévisionnelle pour changement de seuil (9 à 11 salariés) évaluée à 36K€ (autres produits de gestion courante), en baisse par rapport à 2020.

1,23M€ sont prévus au budget 2021 au titre de la convention avec le Département pour le transport des scolaires.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget transport, une subvention de fonctionnement du Budget Principal est prévue à hauteur de 4,2M€. Cette subvention d'équilibre permet par ailleurs de compenser la baisse prévisionnelle des ressources issues du versement mobilité, ainsi que la couverture des dépenses d'amortissement nettes des subventions transférables en hausse consécutivement à la hausse des dépenses d'équipement enregistrée ces dernières années.

- **L'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE**

*Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.*

Au budget primitif 2021, l'épargne brute prévisionnelle est de 2.2M€, soit en hausse de +166K€ du fait principalement de la hausse prévisionnelle de la subvention d'équilibre émanant du budget Principal.

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT**

<b>INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
<b><u>DEPENSES REELLES</u></b>		<b><u>RECETTES REELLES</u></b>	
		<b>Excédent d'investissement reporté</b>	1,6
<b>Dépenses d'équipement (20,21,23)</b>	4,5	<b>Subventions d'investissement</b>	0,4
<b>Dépenses d'équipement Reports N-1 (20,21)</b>	0,6	<b>Subventions d'investissement reports N-1</b>	0,6
<b>FDR</b>	0,05	<b>Autres dotations (FCTVA)</b>	0,5
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	0,7	<b>Besoin prévisionnel d'emprunt</b>	0,6
<b>Avances forfaitaires</b>	0,1		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5,9</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3,7</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Pour 2021, les dépenses d'équipement sur ce budget s'élèvent à 4,5M€ auxquelles s'ajoutent les dépenses d'équipement reportées de 2020 pour 574K€. Ces dépenses d'équipement correspondent à la poursuite du renouvellement des bus GNV (achat de 6 bus), au renouvellement de vélos électriques, ainsi qu'à l'aménagement du domaine routier.

Les dépenses d'investissement comprennent également le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour un montant de 666K€ résultant des emprunts mobilisés en 2018 et 2019 pour un montant cumulé de 8.8M€ (remboursement sur 15 ans).

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Ces recettes réelles d'investissement sont composées :

- de subventions pour 969K€ (reports 2020 compris) émanant de la Région et de l'Etat pour l'installation des garages à vélo, l'achat des bus au gaz et des travaux d'aménagement du dépôt de bus en station GNV d'Artis,
- du FCVTA pour 503K€.

Le besoin prévisionnel d'emprunt sur 2020 s'établit à 0,6M€.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES AUTRES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2021**

(Hors assainissement et eau)

**I – L’EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES** (dont reports N-1 et affectation des résultats)

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
<b>BATIMENT</b>	Dépenses	Ordre	805 264	229 495	1 034 759
		Réel	<b>401 714</b>	<b>1 297 955</b>	<b>1 699 670</b>
	Recettes	Ordre	179 495	855 264	1 034 759
		Réel	<b>1 027 483</b>	<b>672 187</b>	<b>1 699 670</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>ZAC</b>	Dépenses	Ordre	34 341 906	25 350 589
Réel			<b>5 162 945</b>	<b>8 991 317</b>	<b>14 154 262</b>
Recettes		Ordre	25 350 589	0	25 350 589
		Réel	<b>14 154 262</b>	<b>34 341 906</b>	<b>48 496 168</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>QUARTIERS VAUBAN</b>		Dépenses	Ordre	453 198	570 012
	Réel		<b>283 000</b>	<b>2 568 504</b>	<b>2 851 504</b>
	Recettes	Ordre	520 012	503 198	1 023 210
		Réel	216 186	2 635 318	2 851 504
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TRANSPORT</b>	Dépenses	Ordre	2 822 000	715 460
Réel			<b>13 588 197</b>	<b>5 888 623</b>	<b>19 476 820</b>
Recettes		Ordre	640 460	2 897 000	3 537 460
		Réel	<b>15 769 737</b>	<b>3 707 083</b>	<b>19 476 820</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CENTRE AQUA LUDIQUÉ</b>		Dépenses	Ordre	1 281 218	1 309 768
	Réel		<b>1 323 600</b>	<b>640 372</b>	<b>1 963 972</b>
	Recettes	Ordre	1 259 768	1 331 218	2 590 986
		Réel	<b>1 345 050</b>	<b>618 922</b>	<b>1 963 972</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>ORDURES MENAGERES</b>	Dépenses	Ordre	0	0
Réel			<b>14 195 000</b>	<b>0</b>	<b>14 195 000</b>
Recettes		Ordre	0	0	0
		Réel	<b>14 195 000</b>	<b>0</b>	<b>14 195 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

- **Le budget Bâtiment** : reprend l'ensemble des bâtiments loués à des tiers privés. Il s'agit d'un budget géré en hors taxes. Les dépenses reprises au titre de ce budget concernent, en fonctionnement, les taxes foncières et les dépenses courantes de ces bâtiments. Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers et au remboursement par les locataires des charges locatives.

En investissement, les dépenses d'équipement concernent pour une grosse partie les travaux liés à la construction du campus numérique seront finalisés en 2021 ainsi que la réhabilitation du bastion d'Orléans (Bâtiment 30). En recettes d'investissement, est prévue une subvention de la Région de 159K€ pour la construction du CESI.

- **Le budget ZAC** : ce budget est également un budget géré en hors taxes. Les dépenses prévues au budget 2021 concernent l'aménagement des zones d'activités du territoire en vue de l'implantation d'entreprises. Les recettes correspondent aux cessions de terrains pour l'implantation ou l'extension d'entreprises.

- **Le budget des Quartiers Vauban** : En fonctionnement, ce budget reprend en dépenses l'entretien des terrains et les taxes foncières. Ces dépenses sont financées par le Budget Principal pour un montant en recettes de fonctionnement de 216K€.

En investissement, les crédits prévus en dépenses sont affectés au financement de la réfection des remparts et à l'aménagement des bâtiments. En recettes d'investissement, sont prévus une subvention d'équilibre versée par le budget principal, du FCTVA, des cofinancements en provenance de la Région et de l'Europe, et des produits de cessions.

- **Le budget Centre Aqualudique** : En fonctionnement, ce budget reprend, en dépenses, la contribution forfaitaire à verser au délégataire, la « SNC Aquarena », dans le cadre de l'exploitation du centre aqualudique ainsi qu'une provision pour indemnité liée à la perte d'exploitation suite à la crise sanitaire.  
Les dépenses d'équipement prévues au BP 2021 reprennent quelques travaux d'entretien. En recettes d'investissement est prévue une subvention versée par le budget principal, d'un montant total de 322K€ dont 244K€ au titre des reports 2020.
- **Le budget Ordures Ménagères** : En fonctionnement, les dépenses reprennent l'intégralité du coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères et s'élèvent à 14,2M€. Ces dépenses sont équilibrées en recettes par les produits issus de la TEOM estimés à 13,5M€. Ces prévisions ont été établies sur la base d'une évolution des bases cadastrales de +2,2% pour les locaux d'habitation (IPCH) et de +0,2% pour les locaux professionnels qui ont fait l'objet de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (évolution moyenne des tarifs).

S'agissant des taux, aucune hausse n'est prévue pour 2021. Les taux de TEOM inchangés sont donc de 12,45% en zone 1 et de 9,95% en zone 2.

Le taux de couverture des dépenses liées aux ordures ménagères par la TEOM est de 95%, le solde étant financé par une subvention d'équilibre émanant du budget principal pour un montant prévisionnel de 730K€.

L'ensemble des budgets annexes est équilibré.

## **II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2021**

Sur les budgets annexes, hors assainissement et eau, le montant des dépenses et des recettes d'équipement s'élève respectivement à **10,6M€** en dépenses et à **5,2M€** de ressources d'équipement (cofinancements + cessions).

	Dépense	Recette
<b>Améliorer le cadre de vie</b>		
Centre aqualudique	50 000	
Citadelle	951 500	
<b>Total</b>	<b>1 001 500</b>	
<b>Développer la mobilité</b>		
Aménagements, PEM Ste Claire	294 695	413 090
Billetique, SAEIV, Vidéosurveillance site Artis	1 362 500	
Matériel de transport	2 892 358	
Shéma Vélo, Garages à vélos		150 850
<b>Total</b>	<b>4 549 553</b>	<b>563 940</b>
<b>Emploi, Tourisme et Formation</b>		
ZA et réserves foncières	3 469 600	4 467 780
Bâtiment CESI	380 000	158 603
Bâtiments à vocation économique	212 500	
<b>Total</b>	<b>4 062 100</b>	<b>4 626 383</b>
<b>Logement et Habitat</b>		
Acquisitions de biens, terrains	400 000	
Aménagement rue Raoul Briquet	638 500	
<b>Total</b>	<b>1 038 500</b>	
	<b>10 651 653</b>	<b>5 190 323</b>

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### I – LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	5,89	Recettes d'ordre	0,32
	Dépenses Réelles	0,93	Recettes Réelles	4,61
			Résultat de fonct. N-1	1,89
	6,82	=	6,82	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,41	Recettes d'ordre	6,0
	Déficit d'invest. N-1	0,01	Résultat de fonct. Cap. N-1	1,10
	Dépenses d'équip. N	5,05	Recettes d'équip. dt cessions	0,77
	Dépenses d'équip. Reports N-1	1,86	Recettes d'équip. N-1	0,77
	Fonds de roulement	0,28	Av. Remb. Agence Eau	0,58
	Remb. Capital de la dette	1,53	Emprunt prévisionnel	0,00
	9,19	=	9,19	

Après affectation des résultats et intégration des reports issus de N-1, le budget primitif 2021 s'équilibre :

- en fonctionnement à **6,82M€**
- en investissement à **9,19M€**

#### II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2021 s'élèvent à **4,61M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **6,5M€** en prenant en compte le résultat de fonctionnement de N-1 pour **1,89M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2021 s'élèvent à **0,93M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,27	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1,89
Charges de personnel et frais assimilés	0,28	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	4,17
Autres charges de gestion courante	0,02	Subventions d'exploitations	0,40
Charges financières (intérêts dette)	0,28	Autres produits de gestion courante	0,04
Charges exceptionnelles	0,08	Produits exceptionnels	
Provisions	0,01		
TOTAL DEPENSES REELLES	0,93	TOTAL RECETTES REELLES	6,50

#### • COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2021, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges à caractère général correspondant principalement à des dépenses pour les contrôles de conformité, les taxes foncières, les taxes hydrauliques, des intérêts de la dette et des charges de personnel.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent principalement entre le produit de la surtaxe assainissement prévue à hauteur de 3,6M€, la Prime pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) prévue à hauteur de 0,5M€ et des subventions d'exploitation émanant principalement de l'Agence de l'Eau au titre de la surprime d'épuration prévue en baisse à hauteur de 0,4M€. Les autres produits de gestion courante correspondent à la redevance pour frais de conformité payée par le délégataire conformément au contrat de DSP (Délégation de Service Public).

- **L'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE**

*Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.*

Au budget primitif 2021, l'épargne brute prévisionnelle est de 3,7M€, soit en hausse de +186K€ par rapport au BP 2020 du fait de la baisse de dépenses de fonctionnement et des recettes en hausse notamment celles relatives à la surtaxe et à la PFAC.

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,01	Couverture du déficit N-1 + Reports N-1 (1068)	1,10
Dépenses d'équipement (20,21,23,4581)	5,05	Subventions d'investissement et opérations cpte de tiers	0,77
Dépenses d'équipement Reports N-1 (20,21)	1,86	Subventions d'investissement reports N-1	0,77
FDR	0,28	Avances remboursables (Agence de l'Eau)	0,58
Remboursement du capital de la dette	1,53	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,00
Avances forfaitaires	0,05		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>8,78</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3,21</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement, hors reports, sont prévues à hauteur de 5,05M€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette est inscrite pour un montant de 1,53M€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- des subventions d'équipements pour 0,77M€ (hors reports),
- et des avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau pour 0,58M€.

L'équilibre de la section d'investissement est opéré sans prévision de recours à l'emprunt.

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

### BUDGET EAU

#### I – LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	2,88	Recettes d'ordre	0,06
	Dépenses Réelles	0,29	Recettes Réelles	1,30
			Résultat de fonct. N-1	1,81
	3,17	=	3,17	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,11	Recettes d'ordre	2,93
			Résultat de fonct. Cap. N-1	0,43
			Excédent d'invest. N-1	0,11
	Dépenses d'équip. N	2,05	Recettes d'équip. dt cessions	0,01
	Dépenses d'équip. Reports N-1	0,55		
	Fonds de roulement	0,57		
	Remb. Capital de la dette	0,15	Emprunt prévisionnel	0,00
3,49	=	3,49		

Après affectation des résultats et intégration des reports de N-1, le budget primitif 2021 s'équilibre :

- en fonctionnement à **3,17M€**
- en investissement à **3,49M€**.

#### II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2021 s'élèvent à **1,30M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **3,11M€** excédent reporté de N-1 compris. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2021 s'élèvent à **0,29M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,09	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1,81
Charges de personnel et frais assimilés	0,13	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	1,23
Autres charges gestion de courante	0,00	Autres produits de gestion courante	0,07
Charges financières (intérêts dette)	0,07	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	0,01		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>0,29</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3,11</b>

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Pour 2021, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges courantes correspondant à des taxes foncières, des dépenses de personnel et des intérêts de la dette.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et d'autres produits de gestion courante (redevance pour contrôle et redevances pour occupation du domaine public).

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe eau revenant à la CUA prévue à hauteur de 1 045K€ ainsi que les ressources liées à la location des compteurs d'eau par le délégataire pour 181 K€.

- **L'ÉPARGNE BRUTE EN HAUSSE**

Le BP 2021 fait ressortir une épargne brute prévisionnelle de 1M€, soit en légère hausse par rapport à celle constatée au BP 2020 (+36K€).

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
<b><u>DEPENSES REELLES</u></b>		<b><u>RECETTES REELLES</u></b>	
		Excédent d'invest. reporté N-1	0,11
		Couverture des Reports N-1 (1068)	0,43
Dépenses d'équipement (20,21,23)	2,05	Subventions d'équipement	0,01
Dépenses d'équipement Reports N-1 (21,23)	0,55	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,00
FDR	0,57		
Remboursement du capital de la dette	0,15		
Avances forfaitaires	0,05		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3,37</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>0,56</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement, hors reports de dépenses d'équipement de N-1, sont prévues à hauteur de 2,05M€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été enregistrée à 0,15M€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget correspondent à des subventions d'équipement pour 9,5K€.

L'équilibre de la section d'investissement est opéré sans recours à l'emprunt.

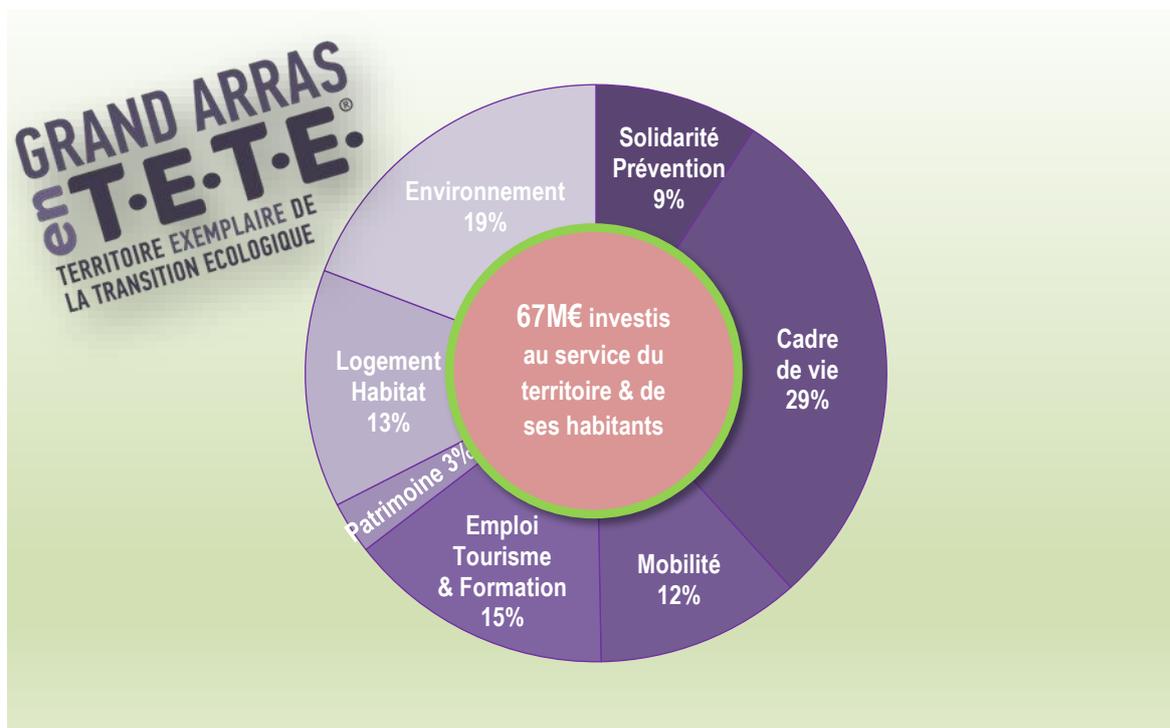
**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021  
BUDGETS CONSOLIDES  
DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1**

en millions d'€	DEPENSES			RECETTES		
	Reports 2020	BP 2021	TOTAL 2021	Reports 2020	BP 2021	TOTAL 2021
<b>B. Principal</b>	11 940 371	31 043 681	42 984 052	1 816 327	5 588 357	7 404 684
<b>B. Bâtiment</b>	473 410	592 500	1 065 910	-	158 603	158 603
<b>B. ZAC</b>	654 845	4 508 100	5 162 945	407 378	4 618 630	5 026 008
<b>B. Centre aqualudique</b>	540 372	50 000	590 372	-	-	-
<b>B. Quartiers Vauban</b>	1 567 004	951 500	2 518 504	599 474	-	599 474
<b>B. Transport</b>	574 518	4 549 553	5 124 071	556 390	413 090	969 480
<b>B. Assainissement</b>	1 855 237	5 053 600	6 908 837	386 189	765 000	1 151 189
<b>B. Eau</b>	545 627	2 050 600	2 596 227	-	9 450	9 450
<b>TOTAL</b>	<b>18 151 384</b>	<b>48 799 534</b>	<b>66 950 918</b>	<b>3 765 757</b>	<b>11 553 130</b>	<b>15 318 887</b>

Le BP 2021 prévoit, tous budgets confondus, **48,8M€ de dépenses d'équipement** et **11,6M€ de recettes d'équipement** (subventions et cessions).

En y incluant les reports de N-1, le budget primitif de l'exercice 2021 enregistre **66,9M€ de dépenses d'équipement** dont **18,1M€** de reports issus de N-1. En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont prévues à hauteur de **15,3M€** dont **3,8M€** de reports issus de 2020.

**Ces dépenses (BP 2021 + reports) se répartissent entre les politiques publiques menées par la collectivité de la manière suivante :**



## FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME et LA FORMATION

9,9M€

	DEPENSE	RECETTE
ACTIONS TOURISTIQUES	829 004	42 840
AGENCEMENT BATIMENTS,URMA...	1 168 112	0
AIDES CREATION D'EMPLOIS, AGRICULTURE, CIRCUITS COURTS, ESS	558 269	261 287
BATIMENT CESI	823 564	158 603
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	1 343 054	0
BOUCLE LOCALE NUMERIQUE	541 653	0
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	4 654 301	5 167 048
<b>Sous Total</b>	<b>9 917 958</b>	<b>5 629 778</b>

Parmi les opérations inscrites au BP 2021, figurent notamment :

- Parcs d'activités, réserves foncières : Travaux Actiparc (2M€), des aménagements sur la ZI Est (1M€), une acquisition foncière pour l'extension du Mégarama (0,6M€) ;
- Agencements de bâtiments : Subvention URMA Chambre des métiers (0,5M€), Entrée au capital de Technocentre (0,4M€) ;
- Boucle Locale Numérique : Acquisition du local SOGEA (0,4M€) ;
- Bâtiments à vocation économique : Réhabilitation du Bastion d'Orléans (0,2M€), Aménagement INRA (0,1M€) ;
- Bâtiment CESI : la poursuite des travaux relatifs à la construction du CESI.

## SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

8,9M€

	DEPENSE	RECETTE
4AJ FJT NOBEL	237 452	32 000
ACQUISITION DE BIENS, TERRAINS	564 500	
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCI	2 020 620	650 000
AMENAGEMENT RUE RAOUL BRIQUET	825 144	
ELABORATION DU PLU	129 067	101 500
LA TOURELLE A ACHICOURT	0	
PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE		0
RECONQUETE DENTS CREUSES	1 181 328	
RENOUVELLEMENT URBAIN	1 588 003	60 000
SOUTIENT A L'HABITAT PRIVE	2 148 010	1 334 119
ZONE LOGEMENT RUE BROUSSAIS DAINVILLE	230 000	230 000
<b>Sous Total</b>	<b>8 924 123</b>	<b>2 407 619</b>

Parmi les opérations inscrites au BP 2021, figurent notamment :

- Les aides au logement locatif social (ANAH, CUA) dans le cadre de la poursuite du PLH, les aides pour la rénovation énergétique ;

- Les travaux de viabilisation pour l'opération de logement situé rue Raoul Briquet à St Nicolas-Lez-Arras ;
- La reconquête des dents creuses correspondant à des opérations complexes notamment en milieu rural (Beaumetz, Monchy, Hénin sur Cojeul) ;
- La poursuite du renouvellement urbain concernant les résidences St Michel et Chanteclair à Arras dans le cadre des conventions ANRU.

## DEVELOPPER LA MOBILITE

7,6M€

	DEPENSE	RECETTE
AIRE DE COVOITURAGE	38 125	
AMENAGEMENTS, POLE MULTIMODAL STE CLAIRE	759 193	969 479
BILLETIQUE, SAEIV, VIDEO SURVEILLANCE AR TIS	1 616 720	
MATERIEL DE TRANSPORT	2 960 158	
POLE MULTIMODAL - GARE ARRAS	473 400	
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	1 784 333	908 517
<b>Sous Total</b>	<b>7 631 929</b>	<b>1 877 997</b>

Parmi les opérations inscrites au BP 2021, figurent notamment :

- La poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs (motorisation de type gaz naturel) ;
- La continuation du schéma vélos, et l'inscription d'études relatives à la mobilité ;
- Le développement de la billettique et du nouveau Système d'Accueil et d'Information des Voyageurs ;
- L'aménagement du pôle multimodal de la gare d'Arras (450K€) et celui de Sainte Claire (495K€).

## AMELIORER LE CADRE DE VIE

19,6M€

	DEPENSE	RECETTE
BASE NAUTIQUE, BASSIN D'EAUX PLATES	1 517 982	43 500
CANAL ST MICHEL ECLUSES PASSERELLE	2 825 819	679 952
CENTRE AQUALUDIQUE	590 372	
CITADELLE	2 518 504	599 474
DEMENAGEMENT ECOLE DU CIRQUE	606 000	
PLAN BOISEMENT RENATURATION MERYL FIBER	416 397	250 000
VAL DE SCARPE	2 020 953	389 441
VOIRIE	9 062 454	1 102 084
<b>Sous Total</b>	<b>19 558 481</b>	<b>3 064 451</b>

Parmi les opérations inscrites au BP 2021, figurent notamment :

- Des opérations de voirie pour plus de 9M€ répartis entre la voirie rurale 2,6M€ et la voirie urbaine et les entrées d'agglomération (3,9M€) ;
- L'aménagement de la passerelle St Nicolas (1,2M€), et les travaux sur l'écluse de St Nicolas / St Laurent (0,9M€) ;
- Des crédits sont prévus pour la réalisation de la nouvelle base nautique (1,4M€) ;
- Et la poursuite de la réfection des remparts (0,6M€).

## PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

12,9M€

	DEPENSE	RECETTE
ASSAINISSEMENT	2 164 807	971 189
ASSAINISSEMENT RURAL	4 744 030	180 000
EAU	2 596 227	9 450
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	452 395	
MOBILITE ELECTRIQUE	12 101	0
PLAN CLIMAT, ETUDES TRANSITION ENERGETIQUE	979 727	510 790
POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE	762 992	0
PREVENTION DES RISQUES	353 175	100 000
SAGE SCARPE AMONT	794 631	498 838
<b>Sous Total</b>	<b>12 860 084</b>	<b>2 270 267</b>

Parmi les opérations inscrites au BP 2021, figurent notamment :

- Le programme de travaux d'assainissement consistant au renouvellement des réseaux, des collecteurs et visant à la réduction des pollutions ;
- Les travaux en eau avec le renouvellement du réseau ;
- Dans le cadre du plan climat, la rénovation énergétique des bâtiments se poursuit, et est maintenue la contribution pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- Une enveloppe de 450K€ est inscrite pour le versement de fonds de concours afin d'accompagner les communes dans leur projet de rénovation énergétique.

## ACCOMPAGNER LA SOLIDARITE ET RENFORCER LA PREVENTION

6,1M€

	DEPENSE	RECETTE
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	378 142	35 000
AIDES AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTE	100 000	
CIMETIERES	270 422	
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	211 958	
FONDS DE CONCOURS SOUTIEN AUX COMMUNES	1 199 984	0
FOURRIERE REFUGE	51 787	0
GENS DU VOYAGE	534 200	0
PLATEFORME SERVICES, MATERIEL EVENEMENTIEL	245 031	
PROJET INSERRE	126 520	
SALLES DE SPORTS	2 566 691	24 596
VIDEO PROTECTION	411 972	9 180
<b>Sous Total</b>	<b>6 096 706</b>	<b>68 776</b>

Parmi les opérations inscrites au BP 2021, figurent notamment :

- La rénovation énergétique des salles de sports, notamment la salle Guy Mollet ;
- Les fonds de concours à destination des communes, qu'ils relèvent du cadre classique ou exceptionnel dans le cadre du plan de relance ;
- Des crédits pour l'aménagement de l'aire de grand passage de Monchy le Preux ;
- L'extension de la maison Nénuphar dans le cadre de la politique publique d'aide aux personnes en difficulté.

**PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

**1,9M€**

	DEPENSE	RECETTE
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	1 093 524	0
MATERIEL, MOBILIER	674 113	
VEHICULES DE SERVICES	194 000	0
<b>Sous Total</b>	<b>1 961 637</b>	<b>0</b>

Parmi les opérations inscrites au BP 2021, figurent notamment :

- Les travaux d'aménagement du bâtiment de l'Ordinaire où se tiennent les séances du Conseil communautaire ;
- Divers aménagements des locaux administratifs.

## Bilan des conséquences de la crise sanitaire sur le Budget Primitif 2021

### Tous budgets confondus, fonctionnement et investissement

Pour rappel, au Compte Administratif 2020, le coût net supporté par la collectivité s'est élevé à plus de 2,4M€.

Les prévisions d'impact du COVID-19 sur le budget 2021 sont estimées à plus de 5,6M€, correspondant d'une part à des dépenses supplémentaires (d'ordre sanitaire, plan de secours, FDC/fonds de relance) et d'autre part à des pertes prévisionnelles de recettes (CVAE, CFE, Versement Mobilité) :

	DEPENSES BP 2021	RECETTES BP 2021	COUT NET PREV.
Les dépenses exceptionnelles à destination du tissu économique local (plan de secours n°3)	1 000 000		1 000 000
les dépenses prévisionnelles d'ordre sanitaires et prestations diverses	373 000		373 000
Matériel informatique	50 000		50 000
les dépenses prévisionnelles en lien avec la perte d'exploitation sur les DSP	1 024 000		1 024 000
Les baisses prévisionnelles de Versement Mobilité		-1 558 914	-1 558 914
Les baisses prév. De ressources fiscales (CVAE, Dégrèvement 2020 CFE "tourisme", base mini à la CFE)		-1 636 828	-1 636 828
<b>TOTAL</b>	<b>2 447 000</b>	<b>-3 195 742</b>	<b>5 642 742</b>

**Coût net prév. COVID-19 5 642 942 €**

Aussi, le coût net prévisionnel supporté par la collectivité au titre des exercices 2020 et 2021 est estimé à 8,1M€.